

Shefford, Québec.
Le 3 juin 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 3 juin 2025.

PRÉSENCES : - son honneur le maire Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jean Paul Dutrisac, Ernest Beaugard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Sont présents James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier ainsi que Vincent Paquette, greffier-adjoint.

2025-06-126 (1)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2025-06-127 (2)

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 10 intitulé « Autres sujets » :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Affaires du conseil
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025
 - 4.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2025
 - 4.3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur couvrant l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024
 - 4.4. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
 - 4.5. Autorisation – Cycloportive les 100 à b7
5. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 - 5.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
 - 5.2. Demande de dérogation mineure numéro 2024-00039 -409, chemin Allen

- 5.3. Demande de dérogation mineure numéro 2025-0000288
-88, rue Daudelin
 - 5.4. Demande de dérogation mineure numéro 2025-00003
– 164 rue des Cimes
 - 5.5. Demande de dérogation mineure numéro 2025-00004
-376, chemin Allard
 - 5.6. Projets conformes aux PIIA
 - 5.7. Nomination – président du comité de démolition
6. Sécurité publique
- 6.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
 - 6.2. Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Haute-Yamaska – adoption du plan de mise en œuvre
 - 6.3. Embauche – pompier / premier répondant
7. Travaux publics et hygiène du milieu
- 7.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
8. Loisirs, culture et communications
- 8.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
 - 8.2. Heures d'accès -toilettes du centre multifonctionnel
 - 8.3. Autorisation – achats pour l'espace de socialisation
9. Finances et administration
- 9.1. Approbation et ratification des comptes
 - 9.2. Autorisation -Transferts budgétaires du mois de mai 2025
 - 9.3. Autorisation – Signature de la proposition de id side (conseil sans papier)
 - 9.4. Autorisation – Signature d'une demande d'octroi de droits dans le domaine hydrique de l'état
10. Autres sujets
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

3 **QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

4 **AFFAIRES DU CONSEIL**

2025-06-128 (4.1) **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2025**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil ayant été tenue le 6 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6
mai 2025.

2025-06-129 (4.2)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance
du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil ayant été
tenue le 27 mai dernier;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire
du 27 mai 2025.

2025-06-130 (4.3)

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR COUVRANT L'EXERCICE FINANCIER DU
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier de
même que le rapport du vérificateur externe couvrant l'exercice
financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

2025-06-131 (4.4)

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT
FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, M. le
maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et
du rapport du vérificateur externe.

Le conseil établit que ce rapport sera diffusé sur le territoire de la
Municipalité dans le bulletin d'information de la Municipalité du Canton
de Shefford du mois d'août 2025. Il sera également publié sur le site
Internet de la Municipalité et aussi diffusé par le biais de la prochaine
infolettre électronique de la Municipalité.

2025-06-132 (4.5)

AUTORISATION – CYCLOSPORTIVE LES 100 À B7

CONSIDÉRANT QUE pour sa 13^{ième} édition, la cyclo sportive sur
gravelle *Les 100 à B7* traversera le territoire de la Municipalité du
Canton de Shefford durant la fin de semaine du 20 et 21 septembre
2025;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 500 cyclistes participeront à
l'événement et se répartiront sur quatre parcours spécialement conçus
pour leur faire découvrir la région. Les départs auront lieu à 9 h, le
samedi et le dimanche, à partir du Centre National de Cyclisme de
Bromont, pour des parcours de 25, 50, 70 et 110 km;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation collabore étroitement avec une compagnie événementielle spécialisée en sécurité et premiers soins afin d'assurer la sécurité des participants et des résidents;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford autorise *Les 100 à B7* et leur 13^{ième} édition de la cyclosportive sur gravelle à traverser sur son territoire durant la fin de semaine du 20 et 21 septembre 2025.;

Que la Municipalité du Canton de Shefford informera ses résidents de la tenue de cet événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à l'organisation des *100 à B7*.

5 **URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT**

5.1 **RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES**

Rapports verbaux des dossiers « urbanisme » et « environnement » sont effectués par M le conseiller Jean Paul Dutrisac et Mme la conseillère Johanne Boisvert.

2025-06-133 (5.2)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-00039

Lot : 3 988 175

Propriétaire : Sarah Lee Cloutier et Guillaume Perron

Demandeur : Guillaume Perron

Localisation : 409, chemin Allen

Zonage : M-1 (non assujetti au PIIA)

Description du lot :

- Superficie : 9 473,40 mètres carrés (101 970,82 pieds carrés)
- Largeur : 220,06 mètres (721,98 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure est demandée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire existant de type garage isolé avec une marge de recul arrière de 0,21 mètres (0,68 pieds) au lieu des 2 mètres (6,56 pieds) demandés par la réglementation soit une différence de 1,79 mètres (5,87 pieds) et une marge de recul latérale de 1,97 mètres (6,46 pieds) au lieu des 2 mètres (6,56 pieds) demandés par la réglementation soit une différence de 0,03 mètres (0,09 pieds).

En effet, le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 6.2.4 a), alinéa 2, un bâtiment accessoire isolé du bâtiment

principal localisé en cour arrière ou latérale doit être à une distance minimale (murs) de 2m (6'-7") des lignes arrière et latérales de lot.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte de la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,

APPUYÉ par M le conseiller Ernest Beaugard,

ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-00039.

2025-06-134 (5.3)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-00002

Lot : 2 594 344

Propriétaire : Alexandre Lemay et Jessica Labranche

Demandeur : Alexandre Lemay

Localisation : 88, rue Daudelin

Zonage : R-3 (non assujetti au PIIA)

Description du lot :

- Superficie : 3 999,70 mètres carrés (43 052,41 pieds carrés)
- Largeur : 120,55 mètres (395,50 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser un logement d'appoint sur un terrain de moins de 5 000 mètres carrés (53 819,55 pieds carrés). Le terrain a une superficie de 3 999,7 mètres carrés (43 052,41 pieds carrés) soit une différence de 1000,3 mètres carrés (10 767,14 pieds carrés).

De plus, la demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'aménagement d'une partie du logement d'appoint sur une partie du niveau rez-de-chaussée (niveau garage) d'un bâtiment accessoire de type garage privé isolé existant.

En effet, le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 4.1.6, qu'un logement d'appoint est autorisé sur l'ensemble du territoire à l'exception d'un terrain ayant une superficie de moins de 5 000m² (53 819,55 pieds carrés).

De plus, le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 4.1.6, L'aménagement d'un logement d'appoint doit respecter les conditions suivantes : alinéa 2. b) Logement d'appoint aménagé dans un bâtiment accessoire de type « garage privé isolé » : b) Le « garage privé isolé » doit contenir un espace servant à la fonction de

garage minimalement au rez-de-chaussée. Le logement d'appoint doit être localisé au 2e étage du « garage privé isolé ».

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte de la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2025-00002.

2025-06-135 (5.4)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-00003

Lot : 2 594 898

Propriétaire : Amélie Bellini et Matthieu Klein

Demandeur : Amélie Bellini et Matthieu Klein

Localisation : 164, rue des Cimes

Zonage : RV-2

Description du lot :

- Superficie : 6 161,40 mètres carrés (66 320,75 pieds carrés)
- Largeur : 179,17 mètres (587,82 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une marge de recul avant de 4,40 mètres (14,43 pieds) pour le garage visé par la demande soit une différence de 4,60 mètres (15,09 pieds) de la norme minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment accessoire de type garage isolé en cour avant.

En effet, le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 6.2.4, b, le bâtiment accessoire doit respecter les marges de recul avant prescrites pour le bâtiment principal selon l'article 4.3.2, grille h), pour la zone RV-2, soit une distance de 9 mètres (29,52 pieds).

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte de la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,
APPUYÉ par M le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2025-00003.

2025-06-136 (5.5)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-00004

Lot : 2 593 804

Propriétaire : Céline Le Bon

Demandeur : Céline Le Bon

Localisation : 376, chemin Allard

Zonage : AF-6 (non assujetti au PIIA)

Description du lot :

- Superficie : 3 166,40 mètres carrés (34 082,84 pieds carrés)
- Largeur : 70,11 mètres (230,01 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure est demandée afin d'autoriser l'implantation d'un garage en cour avant

En effet, le Règlement de zonage numéro 2016-532 en vigueur stipule, à l'article 6.2.4 ; un bâtiment accessoire est autorisé en cour avant lorsqu'il respecte l'ensemble des dispositions suivantes : a) la propriété doit être localisée dans l'une ou l'autre des zones suivantes : Cons-1, Cons-2, Cons-3, Cons-4, Cons-6, Rec-9, RV-1, RV-2, RV-9, RV-10, RV-11, RV-12, RV-13 et RV-14, ainsi que pour les terrains riverains de la zone AF-2;

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU en fonction du contexte de la demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,
ET RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2025-00004.

2025-06-137 (5.6)

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 12 mai 2025 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbaux, ceux-ci étant versés aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,

APPUYÉ par M le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU d'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* :

- Projet de construction d'un bâtiment principal
 - 211, chemin Robinson Ouest (demande numéro 2025-00182);
 - 266, rue des cimes (demande numéro 2025-00171);
 - 53, rue Catlin (demande numéro 2025-00189);
 -
- Projet d'agrandissement d'un bâtiment principal
 - 112, chemin du Mont-Shefford (demande numéro 2025-00193);
 - 17, rue John-Roberts (demande numéro 2025-00236)
- Projets de modification à l'apparence du bâtiment principal
 - 38, rue Claude (demande numéro 2025-00150);
 - 121, rue de la Roseraie (demande numéro 2025-00181);
 - 61, rue du Versant-Ouest (demande numéro 2024-00274);
 - 10, rue Alexandra (demande numéro 2025-00194);
- Projet de bâtiment accessoire assujetti :
 - 81, rue du Grillon – Projet de construction d'un bâtiment accessoire de type cabanon assujetti (demande numéro 2025-00185);
 - 157, chemin du Mont-Shefford – Projet de construction d'un bâtiment de type garage assujetti (demande numéro 2025-00192);
 - 172, rue du Tournesol – Projet de construction d'un bâtiment accessoire de type pergola assujetti (demande numéro 2025-00187);
 - 164, rue des Cimes – Projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage assujetti (demande numéro 2023-00160);
 - 266, rue des Cimes – Projet de construction d'un bâtiment accessoire de type garage assujetti (demande numéro 2025-00174);

Aucune modification ne peut être portée aux projets ci-haut approuvés, ni au cours de leur réalisation, sans être soumise au préalable à la procédure d'approbation prévue par le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574*.

2025-06-138 (5.7)

NOMINATION – PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE le Comité de démolition a pour fonction d'analyser les demandes de démolition selon les critères établis dans le *Règlement numéro 2023-705 régissant la démolition des immeubles*;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations de ce Comité sont dirigées par un président, lequel est nommé par le conseil municipal sur la suggestion des membres du Comité de démolition à leur première réunion annuelle;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce comité ont proposé M. le conseiller Claude Robitaille au titre de président;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du président du Comité de démolition est d'une durée d'un (1) an et qu'il est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert, APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau, ET RÉSOLU de renouveler, jusqu'au 11 novembre 2025, le mandat de M. le conseiller Claude Robitaille à titre de président du Comité de démolition de la Municipalité du Canton de Shefford.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « sécurité publique » est effectué par M. le conseiller Ernest Beauregard.

2025-06-139 (6.2)

RÉVISION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Yamaska a adopté une nouvelle version du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 13 mai 2025 par sa résolution numéro 2025-05-151;

CONSIDÉRANT QUE le projet de schéma a été travaillé en collaboration entre la MRC et les services de sécurité incendie œuvrant sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de schéma a été transmis à la municipalité le 15 mai 2025, accompagné du projet de plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU'il revient aux municipalités locales d'adopter le plan de mise en œuvre par résolution;

CONSIDÉRANT les articles 15, 16 et 17 de la Loi sur la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau
ET RÉSOLU d'adopter le plan de mise en œuvre tel que soumis.

2025-06-140 (6.3)

EMBAUCHE – POMPIER / PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler un poste de pompier/premier répondant;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de Monsieur Mathieu Bachand à titre de pompier / premier répondant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Shefford.

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « travaux publics » est effectué par M. le conseiller Claude Robitaille.

8. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

8.1 RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapports verbaux des dossiers « loisirs » et « communications » sont effectués par M le conseiller Michael Vautour et Mme la conseillère Denise Papineau.

2025-06-141 (8.2)

HEURES D'ACCÈS -TOILETTES DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour les heures d'accès aux toilettes situées dans le centre multifonctionnel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU :

De permettre au public d'accéder aux toilettes du centre multifonctionnel du 7 jours sur 7, entre 8 h et 21 h, par la porte étant la plus près du site des jeux d'eau seulement, soit la porte du côté donnant sur la terrasse, et ce, entre le 1^{er} mai jusqu'au 1^{er} novembre.

Que cet horaire d'accès puisse être sujet à changement sans préavis.

Que la présente résolution annule la résolution 2024-07-153.

2025-06-142 (8.3)

AUTORISATION– ACHATS POUR L'ESPACE DE SOCIALISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de meubler l'espace de socialisation situé sur le terrain du Centre multifonctionnel avec des pergolas pour la

somme de 4 955,42\$ et des tables de pique-nique pour la somme de 8 555,28\$, les taxes étant incluses dans ces montants;


CONSIDÉRANT QUE les sommes nécessaires pour l'acquisition de ces ameublements seront puisées à même le « Fonds de parcs et terrains de jeux »;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Jean-Paul Dutrisac,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU :

D'autoriser a posteriori le directeur général et greffier-trésorier à puiser les sommes nécessaires au paiement des coûts d'acquisition de ces ameublements à même le « Fonds de parcs et terrains de jeux ».

Que la présente résolution annule la résolution 2025-05-107.

9. **FINANCES ET ADMINISTRATION**

CLIQUEZ ICI 
pour accéder au
registre des
chèques

2025-06-143 (9.1)

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M le conseiller Claude Robitaille,
IL EST RÉSOLU d'accepter et ratifier les comptes suivants, totalisant un montant de 1 938 876,30 \$:

- N° 2013556 à N° 2013570;
- N° 20132769 à N° 20132887;

2025-06-144 (9.2)

AUTORISATION - TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DU MOIS DE MAI 2025

CONSIDÉRANT la note de service de Mme Nancy Busque, trésorière adjointe, faisant état des transferts budgétaires du mois de mai 2025 au montant de 122 281.35\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'autoriser les transferts budgétaires du mois de mai 2025 d'un montant total de 122 281.35\$.

2025-06-145 (9.3)

AUTORISATION – SIGNATURE DE LA PROPOSITION DE ID SIDE (CONSEIL SANS PAPIER)

CONSIDÉRANT les avantages d'un logiciel de gestion des séances du conseil sans papier;

CONSIDÉRANT la proposition (no : 2025-041) de ID Side pour ce logiciel, incluant divers services, les droits d'utilisation, l'hébergement sécurisée des données et l'assistance technique;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M le conseiller Ernest Beaugard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature a posteriori du contrat d'abonnement et de services (no : 2025-041) de ID Side, commençant le 1er juillet 2025 pour la mise en place d'un logiciel de gestion des séances du conseil sans papier.

D'approuver les frais d'implantation et d'utilisation jusqu'au 31 décembre 2025 totalisant 5 071,00\$, taxes exclues;

D'approuver les frais annuels récurrents, à partir du 1 janvier 2026 du logiciel, pour un montant de 6 004,00\$, taxes exclues, montant qui sera indexé annuellement en fonction de l'indice moyen de l'IPC de Statistique Canada, et montant qui pourrait augmenter après l'expiration du rabais d'implantation à la suite d'une entente de 3 ans.

2025-06-146 (9.4)

AUTORISATION – SIGNATURE D'UNE DEMANDE D'OCTROI DE DROITS DANS LE DOMAINE HYDRIQUE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT que le lot 2 593 749, souhaite acquérir une parcelle remblayée du domaine hydrique de l'État;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du remblai situé entre les lots 2 593 749 et 2 593 877 du cadastre du Québec (bras l'île et la terre-ferme), sur le territoire de la Municipalité du canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a soumis un « Avis à la municipalité concernant une demande d'aliénation (vente-cession) » à compléter par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a aucun projet ni opposition à faire valoir à l'encontre de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général greffier-trésorier à exprimer l'opinion du conseil municipal et de fournir les renseignements nécessaires au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, signer, et apposer le sceau de la Municipalité dans l'« avis à la municipalité concernant une demande d'aliénation (vente-cession) ».

10. AUTRES SUJETS

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford*. Les questions posées ont notamment couvert les sujets suivants :

- La vitesse sur le chemin Picard et la possibilité d'avoir accès aux données du radar de vitesse et l'installation de bollard flexible.
- L'intensité de la construction sur le Mont-Shefford et son impact sur le couvert forestier.

Des questions ont aussi été posées dans le cadre du projet pilote visant à permettre de soumettre des questions en ligne au conseil municipal. Les questions soumises ont couvert les sujets suivants :

- Raisons pour le retour de la diffusion des capsules informatives en ligne.

2025-06-147 (12.)

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 19h43.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et
greffier-trésorier